



ORANGE, le 5 octobre 2017

SERVICE : Affaires Juridiques
Cellule Conseil Municipal

☎ : 04.90.51.42.17.

OBJET : VISAS SUR DOCUMENTS

Références : STF

**BORDEREAU D'ENVOI DES ACTES TRANSMIS
AU TITRE DU CONTROLE DE LEGALITE**

Commune d'ORANGE

à

Monsieur le Préfet de Vaucluse

EXEMPLAIRE MAIRIE

NOMENCLATURE : AFFAIRES GENERALES

Nbre pièces	Désignation
21	Délibération n°734/2017 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2017 concernant une motion en direction de l'Etat concernant les contrats aidés

--	--



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

N° 734/2017

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

* * * *

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT le VINGT NEUF SEPTEMBRE
à NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement
convoqué le 21 septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu
habituel de ses séances, en session du mois de SEPTEMBRE

Sous la présidence de **M. Jacques BOMPARD, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Muriel BOUDIER,
M. Jean-Pierre PASERO, Mme Marcelle ARSAC, Mme Anne CRESPO, Mme Catherine
GASPA, **Adjoints**

Nombre de
membres :

• En exercice : 35

• Présents : 28

• Votant : 34

Mme Edmonde RUZE, M. Armand BEGUELIN, M. Jacques PAVET, Mme Marie-Josèphe
MARTIN, M. Jean-Christian CADENE, M. Michel BOUYER, Mme Danièle AUBERTIN,
M. Bernard EICKMAYER, Mme Danielle GARNAVAUX, Mme Chantal GRABNER,
M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Marion STEINMETZ-ROCHE,
Mme Christiane LAGIER, M. Guillaume BOMPARD, Mme Anne-Marie HAUTANT,
Mme Christine BADINIER, M. Gilles LAROYENNE, Mme Yannick CUER, Mme Fabienne
HALOUI, **Conseillers Municipaux.**

Absents excusés :

M. Gérald TESTANIERE	qui donne pouvoir à	M. Denis SABON
M. Claude BOURGEOIS	qui donne pouvoir à	Mme Anne CRESPO
Mme Marie-France LORHO	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Thérèse GALMARD
Mme Carole PERVEYRIE	qui donne pouvoir à	Mme Marcelle ARSAC
Mme Sandy TRAMIER	qui donne pouvoir à	Mme Catherine GASPA
M. Nicolas ARNOUX	qui donne pouvoir à	M. Jean-Pierre PASERO

Absent : M. HOUPERT

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Mme Muriel BOUDIER est nommée secrétaire de séance.



MOTION EN DIRECTION DE L'ETAT CONCERNANT LES CONTRATS AIDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire pour l'inscription à l'ordre du jour de la séance d'une motion concernant les contrats aidés ;

Vu l'accord unanime des membres du Conseil Municipal ;

Il est donc exposé la motion suivante :

Le 24 aout dernier, le gouvernement a annoncé la suppression des contrats aidés. Cette décision soudaine et sans aucune concertation remet en cause plusieurs recrutements de personnes en situation de précarité professionnelle.

Ces contrats aidés n'étaient certes pas la solution face à l'immense problème du chômage en France. A défaut de rétablir le droit au travail pour tous les français inscrits dans la constitution, ils permettaient un pis-aller, une solution temporaire pour les personnes et établissements en bénéficiant. Leur suppression met en difficulté les personnes voyant leur contrat non-renouvelé et aussi les communes, établissements scolaires, services de santé et autres structures qui voient de ce fait leurs effectifs diminuer.

Plus grave encore, l'Etat supprime ces contrats aidés sans aucune solution pour faire diminuer drastiquement le chômage. Alors que le droit au travail est primordial, la situation de l'emploi en France est dramatique. Nous rappelons que le taux de chômage s'élève à 9,5% en France en 2017, quand nos voisins en Angleterre ou en Allemagne ne dépassent pas les 6%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE SOUTENIR** les actions menées pour maintenir dans leur emploi les contrats aidés ;
- **DEMANDE au Gouvernement** un moratoire sur les contrats aidés pour avoir un état réel de la situation globale de ces contrats ;
- **DEMANDE au Gouvernement** de travailler sur la seule solution réelle permettant la disparition du chômage en France et en Europe : le rétablissement du droit au travail.

2	REFUS DE VOTE
2	ABSTENTIONS
1	VOIX CONTRE
29	VOIX POUR



Le Maire,

Jacques BOMPARD